



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2004/48 – 23 novembre 2004



SOMMAIRE
4 PAGES

⇒ Résultats des C.A.P.C. nos 1-2, 2 et 2-3 réunies le 20 octobre 2004.	1
⇒ Compte rendu de la CPAC n°3 réunie le 4 novembre 2004.	2 - 3
⇒ Sécurité sociale. Refuser les faux espoirs. Extrait de la lettre Confédérale CFE-CGC du 29/10/04.	4
⇒ Cotisations. Bulletin d'adhésion	4

Résultats des C.A.P.C. nos 1-2,2 et 2-3 réunies le 20 octobre 2004

Les commissions administratives paritaires centrales nos 1-2, 2 et 2-3 se sont réunies le 20 octobre 2004, sous la présidence de M. Francis BONNET.

Marie-Thérèse DENIS, Josiane JACOB, Eric BERDAL, Michel CHAPTARD, Luc COPER, Henri MACSAY, Claude NATUREL, Luc PERIGNE et Claude ROUSSEL représentaient le SNCD.

Les résultats de ces CAPC ont été les suivants.

1 – L'inscription au tableau d'avancement au grade de directeur-adjoint en vue de leur affectation à :

- OSNY (adjoint) : de M. Jean-Claude CAZALBOU, inspecteur principal de 2ème classe à NOUMEA (DR de Nouvelle-Calédonie) ;
- ORLEANS (division) : de Mme Marie-Claude SAMUEL, inspectrice principale de 2ème classe à l'inspection des services (DI d'Ile-de-France).
- SETE (division) : de M. Stéphane MAGE, inspecteur principal de 2ème classe à HENDAYE

(DR de Bayonne).

- la direction générale : de Mme Chantal MARIE, inspectrice principale de 2ème classe au bureau A/1 à la résidence.

2 – L'affectation à :

- NICE-EST (chef divisionnaire) : de M. Bruno CASAGRANDE, inspecteur principal de 1ère classe à PARIS-SPECIAL (DI d'Ile-de-France) ;
- AVIGNON (adjoint division) : de M. Joël LE FEUVRE, inspecteur principal de 1ère classe à PARIS-SPECIAL (DI d'Ile-de-France).

1 – La nomination au grade d'inspecteur principal de 1ère classe à :

- PARIS (D.N.R.E.D.) : de M. Jacques NAVARRO, receveur principal de 1ère classe à la résidence.

Un prochain BI dressera le bilan, pour l'année 2004, des promotions et des mouvements concernant les grades d'IP et de DA, mis en perspective avec les années antérieures.

Cette CAPC s'est réunie le 4 novembre 2004 sous la présidence de M. Francis BONNET, assisté de MM. Philippe DELASALLE et Denis MILLET et de Mme Hélène ARNOULD.

Annette PROVOST, Eric BERDAL et Louis LEGUY représentaient le SNCD.

Il n'y a pas eu de difficulté majeure dans le déroulement de cette CAPC dans la mesure où la direction générale n'a pas dérogé aux règles de gestion habituelles (2 ans d'ancienneté, absence d'appréciations négatives non fondées, etc.).

A la demande de nombreux collègues, les représentants du SNCD ont posé **une série de questions.**

1. L'actuelle restructuration et réorganisation des services AG et du secteur " renseignement " inquiète sérieusement nos collègues. La motivation et l'investissement professionnel des cadres risquent ainsi de buter sur les incohérences et les incertitudes qui persistent. Quand les douaniers auront-ils une lisibilité suffisante sur les conséquences de ces réformes sur l'évolution de leur parcours professionnel ?

Réponse de la direction générale. Le processus en cours de concertation avec les organisations syndicales précède forcément le bouclage définitif des réformes. M. Bonnet a précisé qu'il venait de rencontrer les O.S et que de nouvelles réunions étaient prévues. Selon lui *" le dossier évolue favorablement puisque la direction régionale de Nancy n'est pas forcément condamnée. Pour Valenciennes, le Directeur général envisagerait le maintien d'une structure réduite à définir. En définitive, il n'y aura pas de gros bouleversements. La plupart des agents ne changeront pas de résidence. Tout au plus seront-ils obligés de changer de fonctions. De plus, les nombreux départs à la retraite prévisibles vont faciliter le mouvement. Très peu d'agents seront obligés de réaliser une mobilité géographique. "*

Les représentants du SNCD ont fait alors remarquer qu'il ne pouvait être question d'admettre un mode de gestion des situations personnelles aussi pénalisant pour les agents que celui retenu en 1993.

Cette remarque a été approuvée par M. Bonnet qui a précisé que *" l'intégralité du nouveau dispositif sera connu d'ici 4 mois "*.

2. Concernant le repyramidage et le plan de qualification des inspecteurs, ainsi que la mise en place des nouveaux grades d'Inspecteur régional de 2^{ème} classe (IR2) et d'inspecteur régional de 1^{ère} classe (IR1), quelle est la date de mise en œuvre du nouveau dispositif ?

M. Bonnet a précisé que ce dossier avait pris du retard pour plusieurs raisons.

- Les nombreux aller-retour entre la Direction générale et la DPMA qui demande de multiples précisions ou exprime des réserves.
- Les différences substantielles avec la réforme similaire menée par la DGI perturbent et brouillent la clarté du dossier auprès de la Fonction publique.
- La mise en place délicate de la rétroactivité pécuniaire de la mesure au 1^{er} janvier 2005.

3. Quel est la destination finale des postes de 2^{ème} niveau (RP2) mis en réserve ?

Réponse de la direction générale. Ces postes vont être utilisés pour des promotions retraites. De plus, la direction générale conserve toujours un volant de postes pour avoir une marge de manœuvre utile en période de réorganisation.

Commentaire du SNCD.

Concernant l'utilisation temporaire des postes (6 mois) pour des promotions retraite, le SNCD a toujours manifesté son soutien à cette mesure à condition que ce nombre de promotions reste **dans la limite du raisonnable** afin de ne pas pénaliser les inspecteurs ayant vocation au grade de RP2 bien avant l'âge de la retraite.

Lors de la CAPC du 11 décembre 2003, la direction générale avait insisté sur le caractère **conjoncturel** des 20 promotions retraites à coté des 41 postes offerts (quasiment une promotion retraite pour 2 postes offerts). Effectivement, lors de la CAPC du 15 juillet 2004, on avait observé une diminution relative des promotions retraites, restant toutefois à un haut niveau, avec 17 promotions retraites et 47 postes de RP2 offerts (quasiment une promotion retraite pour 2,8 postes offerts). Lors de la prochaine CAPC, le 9 décembre 2004, la direction générale envisage d'offrir 20 promotions retraites et 30 postes implantés, soit une promotion retraite pour 1,5 postes offerts. Cette forte poussée des promotions retraite au détriment des inspecteurs ayant vocation au grade de RP2 en cours de carrière pose désormais un problème

de fond car les limites du raisonnable ont été largement dépassées.

Cette situation ne devrait pas perdurer après la réunion du prochain groupe de travail de janvier 2005 sur le sujet.

Les résultats de cette CAPC sont les suivants.

1 - L'affectation en qualité de receveur principal de 2ème classe comptable à :

• PANTIN GR CRD (DI de Paris-Est) : de **M. Yves COTON**, receveur principal de 2ème classe fonctionnel à ORL

Y (DR de Orly) ;

• ROUBAIX CRD (DI de Lille) : de **M. René LE CABEC**, receveur principal de 2ème classe fonctionnel à VALENCIENNES (DR de Valenciennes) ;

• MOULINS CRD (DR d'Auvergne) : de **M. Jean-François LISEWSKI**, receveur principal de 2ème classe fonctionnel, détaché au CHSID de LILLE (DI d'Ile-de-France) ;

• ROCHAMBEAU (DR de Guyane) : de **M. Dominique SAGOT**, receveur principal de 2ème classe fonctionnel à AMIENS (DR de Picardie) ;

2 - L'affectation en qualité de receveur principal de 2ème classe fonctionnel :

- Responsable d'un service ou adjoint dans une direction nationale :

• END Rouen (D.N.R.F.P.) : de Mme Sylvie FOUBERT, receveuse principale de 2ème classe fonctionnelle à ROUEN port (DI de Rouen) ;

- Chef d'un Cerdoc à :

• NANCY (DR de Nancy) : de M. Patrick GLAD, receveur principal de 2ème classe comptable à TROYES CRD (DR de Champagne-Ardenne) ;

- Fondé de pouvoir dans une recette régionale :

• STRASBOURG (DR de Strasbourg): de M. Marc JAEGER, receveur principal de 2ème classe comptable à STRASBOURG Port aux pétroles (DR de Strasbourg) ;

- Responsable d'un service dans un grand ensemble douanier à :

• REIMS CRD (DR de Champagne-Ardenne) : de M. Bernard HER, receveur principal de 2ème classe comptable à CALAIS CRD (DR de Dunkerque) ;

• ROUEN CRD (DI de Rouen) : de M. Rémy FOUBERT, receveur principal de 2ème classe fonctionnel à ROUEN DED (D.N.R.E.D) ;

- Remplacements ponctuels lors de vacances d'emplois:

de **M. Jean-Luc CAPPELAERE**, receveur principal de 2ème classe comptable à EVREUX CRD (DI de Rouen);

de **M. Georges TUDESQ**, receveur principal de 2ème classe comptable à POINTE-A-PITRE Messageries (DR de Guadeloupe) ;

Pour information :

- postes fonctionnels non pourvus :

Liste des emplois
Responsable d'un service ou adjoint dans une direction nationale
D.E.D.: Cellule contre prolifération (D.N.R.E.D.) DNRED Agence de poursuite
Chef d'un Cerdoc Cayenne (Guyane)
Responsable d'un service dans un grand ensemble douanier Bruges (Bordeaux) Gennevilliers CRD (Paris-Ouest) Le Havre CRD (Le Havre) Mulhouse CRD (Mulhouse) Marseille port (Méditerranée)
Adjoint à un chef divisionnaire Brest (Bretagne) Ardennes (Champagne-Ardenne)
Chef d'un service de la surveillance Perpignan (Perpignan) Bayonne (Bayonne)
Chef d'un service de viticulture Bergerac (Bordeaux) Bourg-en-Bresse (Léman) Draguignan (Provence)
Responsable de la coordination des moyens logistiques pour une interrégion Fort-de-France division garde-côte (Antilles-Guyane) Marseille (Méditerranée)
Chef d'un échelon de Jauge Rouen (Rouen)

- postes comptables non pourvus :

Direction	Résidence
Franche-Comté	Morteau CRD
Midi-Pyrénées	Cahors CRD
Paris-Ouest	Corbeil Evry CRD
Bourgogne	Mâcon CRD
Mulhouse	Bâle Mulhouse aéroport
Nancy	Bar-le-Duc CRD
Midi-Pyrénées	Rodez CRD
Nancy	Epinal CRD
Léman	Pont d'Ain

Sécurité sociale. Refuser les faux espoirs.
Extrait de la lettre confédérale CFE-CGC
du 29/10/04.

Le ministre de la Santé affiche un optimisme béat en s'engageant à réduire le déficit de la Sécurité sociale. Rien que pour la branche maladie, il annonce une réduction de 5,2 milliards qui s'appuie sur l'augmen-

tation des recettes (hausse de la CSG) et sur des économies liées à une maîtrise médicalisée des dépenses concernant le médicament. L'ONDAM (Objectif national des dépenses de l'Assurance maladie) (+3,10%) tient compte de l'intervention de la franchise de 1 euro par assuré et par acte. Sur le papier, les chiffres annoncés semblent tenir la route mais, si l'on analyse chacun d'eux, on se rend compte que pour la plupart ils reposent sur un certain nombre de facteurs qu'il est difficile de mettre en équation. Une grande partie des économies présuppose ainsi l'implication des professionnels de santé et le civisme des assurés. Bien que la CFE-CGC adhère dans son principe à la réforme de l'assurance-maladie, qui reste le seul et dernier rempart à la préservation de notre Sécurité sociale solidaire, universelle et obligatoire à laquelle chacun de nous est attaché, elle estime qu'il sera très difficile pour le gouvernement de remplir ses engagements en 2005. La

CFE-CGC préfère le réalisme aux annonces médiatiques. Une partie des préconisations ne verra son effet qu'à moyen terme. Il nous paraît quelque peu dangereux d'afficher un tel optimisme qui ne pourrait que décevoir l'ensemble des assurés sociaux.

Monique WEBER.

BULLETIN D'ADHESION

Rayer la ou les mentions inutiles :

- 1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »
- 2) « *envoi du BI à mon adresse professionnelle* » ou « *envoi du BI à mon domicile* »

Tableau à servir impérativement en cas de :
première adhésion* ou de changement de *situation administrative* ou *familiale

NOM, NOM de jeune fille.....
Prénom.....
Date et lieu de naissance.....
Grade, échelon et fonctions.....
Adresse administrative.....
.....
Téléphone.....
Télécopie + e-mail.....
Coordonnées personnelles (facultatif).....

RÉDUCTION D'IMPÔT 2004 = 50 % DU MONTANT DE LA COTISATION SYNDICALE

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 80, rue de Paris - 93100 MONTREUIL
TEL : 01.42.87.08.32 ou 06.86.43.26.37 (JMS) ou 06.80.54.05.58 (JD) ou 06.72.93.28.12 (JCB)

Fax : 01.42.87.08.54 – Mél : sncd.siege@wanadoo.fr

Président : Alain LEBLANC - Rédacteur en chef : Jacques DEFFIEUX.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749 -

Tirage 2.000 exemplaires Imprimeur : Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.